

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2021

MESURES D'URGENCE POUR ASSURER LA RÉGULATION DE L'ACCÈS AU FONCIER
AGRICOLE - (N° 4151)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 203

présenté par
M. Sempastous

à l'amendement n° 40 de Mme Bannier

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi l'alinéa 1 :

« Après l'alinéa 20, insérer l'alinéa suivant : »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.